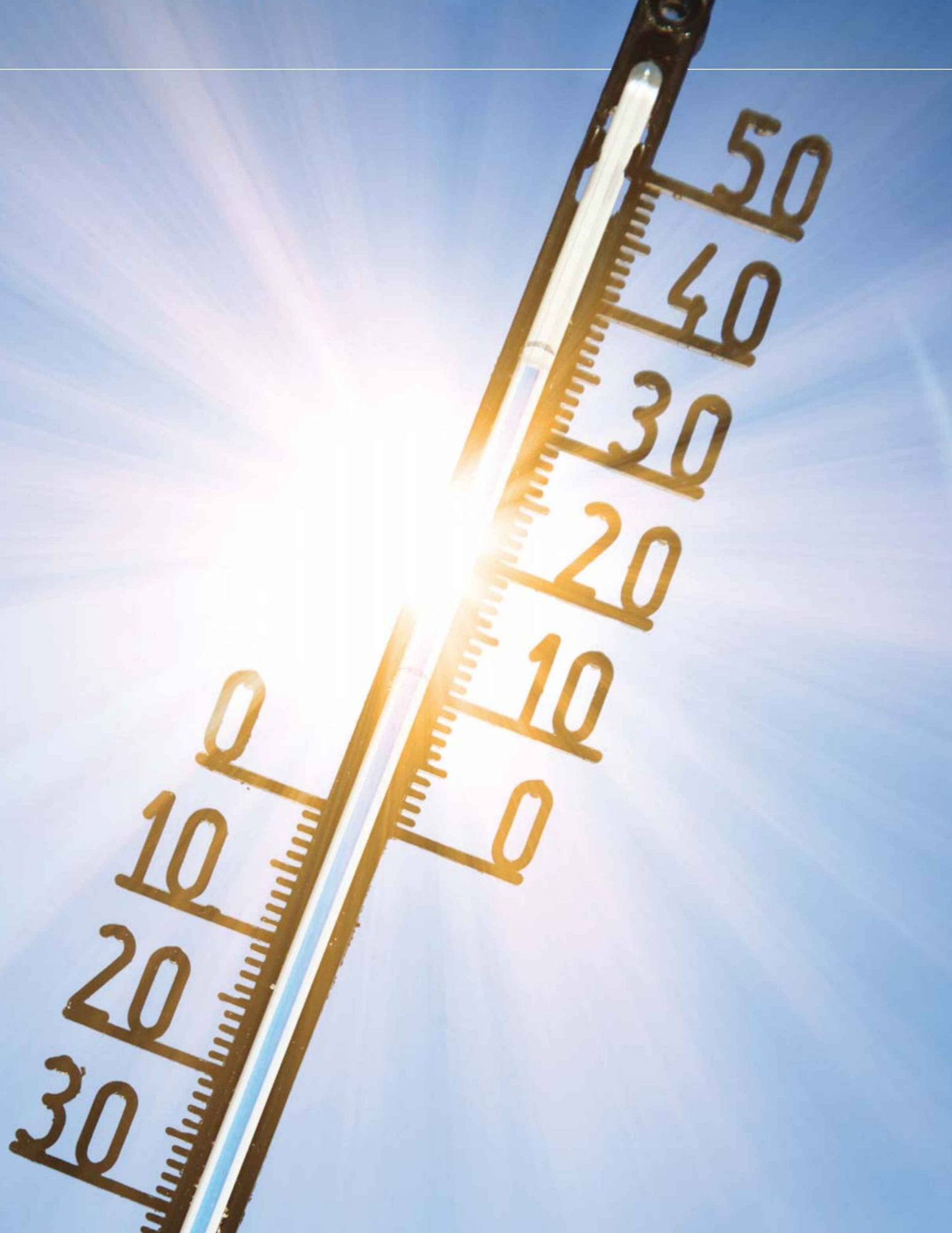


Développer la sécurité solaire

L'exposition aux rayonnements ultraviolets solaires, première cause de cancer professionnel, concerne 1,5 million de travailleurs en France. Pourtant, la prévention reste peu développée. Seule une stratégie globale de prévention permet d'y faire face efficacement.



L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) identifie l'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) solaires comme le principal facteur de risque cancérigène en milieu professionnel en Europe. Selon les résultats de l'enquête qu'elle a menée en 2023, intitulée Workers' Exposure Survey - WES (*lire encadré*), plus d'un travailleur sur cinq est concerné, notamment dans les secteurs du BTP, de l'agriculture, des services d'urgence et des transports. Le changement climatique aggrave cette situation en augmentant la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur, en réduisant la nébulosité et en amplifiant l'exposition aux UV. Ces conditions entraînent des risques accrus de coups de soleil, de cancers cutanés tels que les carcinomes et, plus graves, les mélanomes, mais aussi des atteintes de cataracte et de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Face à ces enjeux, les acteurs institutionnels de la prévention, comme l'EU-OSHA ou l'Institut National de recherche et de Sécurité (INRS) en France, recommandent une approche intégrée de la prévention, incluant des mesures collectives (aménagements d'ombre, planification des horaires), des équipements de protection individuelle (vêtements couvrants, lunettes filtrantes) et une surveillance médicale adaptée. Tous soulignent également la nécessité d'une reconnaissance officielle des maladies professionnelles liées aux UV dans l'ensemble des États membres, à l'instar de l'Allemagne ou de la Suisse. Plus globalement, c'est l'ensemble des acteurs de la prévention qui appellent à une mobilisation renforcée pour intégrer le risque solaire dans les politiques de santé au travail, en tenant compte des effets du dérèglement climatique sur les conditions d'exposition des travailleurs. Soulignons que le décret du 27 mai 2025 introduit une évolution importante du cadre réglementaire en matière de prévention des risques professionnels liés à l'exposition à la chaleur (*lire page 10*).

L'exposition solaire professionnelle incarne un paradoxe sanitaire : massivement sous-estimée, elle est pourtant reconnue au niveau européen comme un cancérigène avéré. À l'heure où les liens

entre santé publique et santé au travail se renforcent, la sécurité solaire représente un terrain d'action prioritaire pour promouvoir une culture de prévention en entreprise. En France, l'expérience de l'*Association Sécurité Solaire* et les travaux portés par *Pierre CÉSARINI*, son directeur délégué, montrent que des leviers concrets, scientifiques et opérationnels existent (*lire plus loin*).

Un risque professionnel mal connu, mais majoritaire

• Une exposition massive, un risque encore sous-déclaré

Le cancer cutané lié à l'exposition professionnelle au rayonnement solaire tue chaque année près de 19 000 personnes dans le monde, selon une estimation conjointe de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ces décès ont plus que doublé depuis 2000. Loin d'être un phénomène marginal, ce risque concerne environ 1,6 milliard de travailleurs dans le monde, soit 28% de la population active. Les hommes sont les plus touchés ; ils représentent près des deux tiers des victimes. Les secteurs les plus concernés sont ceux qui nécessitent une présence prolongée à l'extérieur : agriculture, BTP, pêche ou encore entretien des voiries. L'intensification des vagues de chaleur et l'augmentation du rayonnement UV liée au dérèglement climatique aggravent la situation. Face à ce constat alarmant, l'OMS et l'OIT appellent à une mobilisation urgente. Les mesures recommandées incluent l'aménagement d'espaces ombragés, l'adaptation des horaires de travail, le port d'équipements de protection adaptés et la mise à disposition de crèmes solaires. Une meilleure sensibilisation et un dépistage précoce des lésions cutanées sont également essentiels pour réduire le nombre de décès évitables.

• Des pathologies bien identifiées : carcinomes épidermoïdes et cataractes

L'exposition répétée aux rayons UV est à l'origine de deux pathologies majeures : les carcinomes épidermoïdes et les cataractes. Les premiers sont des cancers cutanés touchant les zones exposées comme le visage, le cou, la tempe ou les bras, fréquents chez les travailleurs en extérieur. Bien qu'ils évoluent lentement,

ils peuvent entraîner des complications s'ils ne sont pas traités. La cataracte, quant à elle, correspond à une opacification progressive du cristallin, la lentille naturelle de l'œil. L'exposition cumulative aux UV, notamment de type B, en est un facteur reconnu. Elle altère la vision et peut entraîner une perte visuelle importante si elle n'est pas opérée. Là encore, les professions en plein air sont particulièrement concernées. Comme le souligne *Jérôme TRIOLET*, adjoint au directeur des applications à l'INRS, « ce sont deux conséquences bien connues d'une surexposition aux UV, qui justifient à elles seules une vigilance accrue ».



et des mesures de protection adaptées dans ces activités exposées» (**lire son interview**).

● **Le changement climatique :
un amplificateur du danger**

À l'instar des experts de la prévention, tous les chefs d'entreprise engagés dans la sécurité solaire nous l'ont confirmé : reconnaître l'exposition solaire comme un véritable risque professionnel est désormais une priorité, amplifiée par l'accélération du dérèglement climatique. Le changement climatique intensifie en effet les dangers liés au travail en extérieur, en particulier sous le soleil. L'aug-

mentation des températures mondiales entraîne des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, qui exposent les travailleurs à des risques accrus de stress thermique, de coups de chaleur et de maladies liées à des températures excessives. Les secteurs où le travail en plein air est prédominant sont particulièrement vulnérables. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), environ 2,4 milliards de travailleurs dans le monde sont potentiellement exposés à une chaleur excessive pendant leur travail. Cette exposition peut entraîner des problèmes de santé graves, tels que des maladies cardiovasculaires et des

**L'ESSENTIEL DE L'ENQUÊTE
« WES » (2023)**

- 20,8 % des travailleurs européens sont exposés aux rayonnements UV solaires sur leur lieu de travail.
- 47 % des travailleurs sont exposés à au moins un facteur de risque cancérigène durant leur semaine de travail.
- Les secteurs les plus concernés par l'exposition aux UV solaires sont la construction, l'agriculture, les transports et les services de sécurité.
- Les hommes représentent environ 66 % des travailleurs exposés aux UV solaires.





© Photo : Pierre Césarini

Interview
Pierre
CÉSARINI
Directeur
délégué
ASSOCIATION
SÉCURITÉ
SOLAIRE

« Les UV sont des ennemis invisibles... »

Agir Mag : Quelle est la mission de l'association que vous dirigez ?

Pierre Césarini : C'est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1994 par mon père, Jean-Pierre Césarini, qui était médecin, chercheur à l'INSERM et spécialiste du cancer cutané. Je suis quant à moi spécialiste en stratégie de communication « grandes causes ». Pour les professionnels qui travaillent à l'extérieur, l'on perçoit de l'importance de la prévention solaire et malheureusement, le manque encore criant de mesures de protection collectives et individuelles. Mais cette question est, d'une manière plus globale, un sujet de santé publique, qui concerne toute la population, en particulier les jeunes parents et leurs enfants, celles et ceux qui pratiquent un ou des sports de plein air... Notre rôle est de sensibiliser la population aux risques de surexposition solaire, dans toutes les circonstances de la vie, y compris celles où on sous-estime encore trop souvent les dangers de certaines situations. C'est parce que les « UV » sont des ennemis invisibles qui ne chauffent pas que la lutte est si difficile. L'éducation des jeunes générations est au cœur de nos priorités, pour que les enfants acquièrent le plus tôt possible les bons réflexes de protection, et limitent ainsi les risques de cancer de la peau ou et des dommages sur l'œil comme la cataracte ou la DMLA. Pour cela nous déployons des programmes qui reposent sur 3 leviers que sont la sensibilisation, l'information et la formation de publics cibles, en particulier les préventeurs et les infirmiers de santé au travail (IDEST).

Agir Mag : Le dérèglement climatique est-il un facteur d'aggravation inquiétant ?

P.C : Nous constatons, au vu du nombre croissant d'interventions et de formations qui nous sont demandées, que le sujet touche de plus en plus d'organisations. Il y a une réelle prise de conscience des acteurs de la santé au travail, tant au sein des entreprises que des collectivités territoriales. Et la sphère éducative n'est pas en reste, notamment dans les secteurs où les individus sont les plus exposés. Beaucoup veulent anticiper les effets, désormais connus, du changement climatique et de la prévalence accrue des cancers cutanés. Les chiffres et données de l'Organisation des Nations Unies (OMS, OIT, OMM, PNUE) sont implacables : les températures augmentent, la couverture nuageuse devrait s'amincir dans les régions tempérées, les menaces sur la couche d'ozone sont toujours présentes, autant de phénomènes qui peuvent aggraver la situation. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime, par exemple, que près de 25% des cataractes, première cause de cécité mondiale, sont liées aux expositions solaires. On constate, par rapport à 1990, une augmentation de 444% des mélanomes chez les hommes, et de 240% chez les femmes. D'après l'Institut National du Cancer (Inca), le mélanome représente 1,2% des décès liés au cancer. Cette réalité scientifique doit nous alerter et nous amener à prendre des mesures de prévention collective.

Agir Mag : Quels sont les enjeux de cette sensibilisation ?

P.C : Le problème vient de la quasi-invisibilité du cancer cutané dans le champ de la santé au travail. En matière de prévention, c'est très différent de mesurer le risque de « tomber d'une échelle » ou de « respirer une substance toxique »... Les UV ne se voient pas, et peu de gens savent réellement ce que c'est. Rappelons donc que l'indice UV indique l'intensité du rayonnement ultraviolet solaire atteignant la surface terrestre. et les risques pour la santé. Créé au Canada, il est reconnu depuis 1995 par l'OMS

et d'autres organismes internationaux pour informer le public. Plus l'indice est élevé, plus le risque de lésions cutanées et oculaires est important, et plus celles-ci surviennent rapidement. C'est une échelle ouverte qui va de faible (1-2) à extrême (+ de 11), en passant par modéré (3-5), fort (6-7) et très fort (8-10).

Le premier enjeu est dès lors d'informer nos concitoyens sur ce danger invisible, qui est aussi une source d'inégalité sociale. Tous ceux qui ignorent ce risque ou le minimisent, sous l'influence des fake news notamment, sont les plus exposés. Il ne faut pas négliger l'impact des réseaux sociaux, et de nombreux contenus qui vantent les bienfaits du bronzage en toute impunité. Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), on estime à 60 000 le nombre de décès annuels par exposition solaire, dans le monde, dont 20 000 en lien avec le travail. Cette exposition concerne environ 1,6 milliard de personnes en âge de travailler, soit 28% de la population active mondiale et ce chiffre a doublé en 20 ans.

Agir Mag : Parlons de la responsabilité des entreprises face à ce risque ?

P.C : Dans de nombreux pays d'Europe, le cancer cutané est reconnu comme maladie professionnelle. Ce n'est pas encore le cas en France, mais c'est probablement en passe de le devenir. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie et il me semble très probable maintenant que la réglementation va évoluer dans ce sens. Tout ceci n'a pas empêché les entreprises responsables de déjà se saisir de la question, et de mettre en place des mesures de prévention individuelles et collectives pour leurs salariés. Cette anticipation est très positive, car elle touche aussi à leur responsabilité sociale et environnementale, les deux questions étant étroitement liées. L'enjeu est global : les entreprises ont un devoir d'exemplarité et d'engagement collectif, qui renforce également leur image d'attractivité pour les collaborateurs de ces secteurs parfois en tension.



troubles rénaux. L'OIT souligne que les travailleurs des pays à revenu faible ou intermédiaire sont particulièrement à risque en raison de l'absence de mesures de protection adéquates. En France, la situation est également préoccupante. France Stratégie indique qu'entre 14% et 36% des travailleurs sont exposés à des températures élevées, en particulier dans les régions du sud du pays. Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics. L'INRS, de son côté, recommande une vigilance accrue à partir de 28°C pour

les travaux physiques et de 30°C pour les activités sédentaires.

Face à ces défis, il est essentiel que les employeurs, les autorités sanitaires et les décideurs politiques collaborent pour développer des stratégies efficaces de prévention et d'adaptation. Cela inclut la mise en place de protocoles de sécurité, la formation des travailleurs aux risques liés à la chaleur et l'adoption de technologies et d'équipements adaptés pour minimiser l'exposition aux températures extrêmes.

« COUP DE CHALEUR » AU TRAVAIL : SAVOIR RÉAGIR PEUT SAUVER UNE VIE

Travailler sous de fortes chaleurs peut provoquer un coup de chaleur, une urgence vitale qui nécessite une réaction rapide. Plusieurs signaux d'alerte doivent alerter : fièvre, pouls et respiration rapides, maux de tête, nausées voire vomissements, confusion, comportement anormal ou convulsions, jusqu'à la perte de connaissance. La peau devient souvent sèche, rouge et chaude, signe que le corps ne parvient plus à réguler sa température. Si la victime est consciente, il faut immédiatement la mettre à l'ombre ou dans un

endroit frais et bien ventilé, retirer ses vêtements, la rafraîchir avec de l'eau froide et lui faire boire de l'eau fraîche. En cas de perte de connaissance, il faut la placer en position latérale de sécurité et la surveiller jusqu'à l'arrivée des secours. Dans tous les cas, il est impératif d'alerter les secours. Une intervention rapide peut faire la différence entre un simple malaise et un drame. Pour en savoir plus sur les risques liés à la chaleur au travail, l'INRS met à disposition des ressources sur www.inrs.fr/chaleur.

Intégrer la sécurité solaire dans la prévention en entreprise

● Organiser le travail différemment pour éviter les pics UV

Limiter l'exposition au soleil passe d'abord par une bonne organisation du travail. L'INRS recommande d'éviter les activités extérieures entre 11 h et 14 h, moment où les rayons UV sont les plus intenses. Réaménager les plannings en amont permet de préserver la santé des salariés tout en maintenant l'efficacité des chantiers. Plusieurs mesures peuvent être mises en place : alterner les tâches en intérieur et en extérieur, organiser des rotations entre les postes exposés, ou encore prévoir des pauses régulières à l'ombre, dans des zones aménagées et rafraîchies. Ces adaptations demandent une certaine anticipation, mais elles s'intègrent facilement dans les pratiques quotidiennes lorsqu'elles sont portées par l'encadrement et relayées auprès des équipes. Elles permettent de limiter les « coups de chaleur » (*lire encadré*), la fatigue et les risques d'accident, tout en contribuant à une meilleure qualité de vie au travail. Selon **Jérôme Triolet**, « intégrer l'exposition solaire dans la planification des activités, c'est passer d'une logique de réaction à une prévention active, durable et responsable ».



© Photo : Hervé Boutet pour l'INRS

**3 questions à
Jérôme
TRIOLET**
Adjoint
à la Direction
des applications
INRS

« Intégrer les variations climatiques dans l'évaluation des risques »

Agir Mag : Quelle est la position de l'INRS en matière de risque solaire ?

Jérôme Triolet : Il doit, comme pour tous les autres risques professionnels, être intégré dans une politique de prévention primaire de l'entreprise et donc au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Même si le cancer cutané dû aux UV solaires n'est pas encore reconnu comme une maladie professionnelle en France, la responsabilité des entreprises est de toute façon engagée par la loi qui précise que l'employeur doit assurer la protection de la santé physique et mentale de ses sa-

lariés. Le réflexe de tout employeur qui s'empare de cette question est d'intégrer cette question au document unique, car c'est lui qui connaît les risques liés à son activité et est donc légitime pour prendre les mesures de prévention adaptées. La clé est l'évaluation des risques professionnels, en toutes circonstances ; c'est ce qui doit guider l'adaptation du travail, notamment dans le contexte spécifique du dérèglement climatique et de l'exposition aux rayons UV.

Agir Mag : Comment anticiper l'effet du climat sur l'exposition solaire ?

J.T : Les variations climatiques ont deux types d'effet majeur au travail. Un impact direct, avec toutes les conséquences physiques que l'on connaît, mais aussi un effet indirect, moins identifié. Pour s'adapter aux canicules et autres phénomènes extrêmes, pour essayer de limiter la production de gaz à effet de serre, l'organisation du travail doit s'adapter, et pas seulement en matière de protection des individus. Les métiers évoluent : un garagiste n'encourt pas les mêmes risques avec un moteur thermique ou une batterie de traction, tout comme

un maçon ne travaillera pas de la même manière avec du béton bas carbone. Il existe un lien étroit entre la technique, le métier, les risques et la nature des matériaux amenés à se développer. Les entreprises vont devoir envisager leur propre transformation en intégrant la prévention dans le cadre de leur écosystème, partenaires et fournisseurs compris. D'autre part, il faut anticiper le fait que les températures élevées auront un impact sur la productivité. La nature va imposer son rythme : le corps a un temps d'adaptation incompressible aux variations climatiques extrêmes, de 8 à 10 jours. Si nous connaissons, comme c'est prévu, des épisodes de canicule par vagues successives, sur une période longue, les salariés éprouveront physiquement ces importantes variations thermiques dans la durée. L'organisation du travail et le rendement s'en ressentiront forcément, il faut y songer dès maintenant. De la même manière qu'il ne faut pas attendre l'été pour investir dans des stores ou acheter son stock de vêtements opaques aux UV. La prévention, c'est aussi avoir cette anticipation des rythmes annuels.

● *S'équiper pour mieux se protéger*

Protéger sa peau et ses yeux du soleil ne relève pas du confort, mais de la prévention. À l'extérieur, les équipements de protection individuelle sont la première ligne de défense. L'INRS et l'INCA (Institut National Contre le Cancer) recommandent des vêtements à manches longues, en tissu à mailles serrées, des lunettes filtrant les UV et un chapeau à larges bords, qui recouvre la nuque et les tempes. Mais ces gestes simples ne suffisent pas toujours. Pour les zones exposées, la crème solaire SPF 50+ reste incontournable ; elle doit être appliquée généreusement et à intervalles réguliers. À cela s'ajoutent des outils plus récents, pensés pour alerter et sensibiliser : des gommets UV qui changent de couleur selon l'exposition, des capteurs portatifs connectés, ou encore l'imagerie UV pour visualiser les zones négligées. Ainsi le projet européen « *ASSIST-IoT* » teste un système d'objets connectés pour surveiller en temps réel l'exposition aux UV sur les chantiers. Le dispositif croise l'intensité UV,

la météo et la position des travailleurs pour évaluer le risque et déclencher des alertes. En test à Varsovie, il inaugure une prévention sur mesure, adaptée aux conditions réelles de terrain (*source : www.perosh.eu*)... Une nouvelle génération d'alliés pour une prévention plus concrète, sur le terrain !

● *Sensibiliser, former, autonomiser les acteurs de terrain*

Pour que la prévention solaire devienne un réflexe sur le terrain, il ne suffit pas d'alerter : il faut surtout former et faire en sorte que chaque secteur concerné devienne autonome dans sa gestion du risque. « *Une prévention efficace passe par l'implication directe des premiers concernés* », souligne **Yann DES-GRÉE**, directeur de production dans le domaine événementiel (*lire son interview*). C'est aussi l'approche portée par l'association Sécurité Solaire, qui développe depuis plusieurs années des outils pédagogiques adaptés aux réalités des différents métiers. Affiches, vidéos, fiches métiers, webinaires, formations, ateliers ludiques : ces formats personnalisables visent une prise de conscience concrète, en montrant les bons gestes à adopter et les erreurs à éviter. L'objectif ? Que les professionnels du BTP, de l'agriculture, de la petite enfance ou du sport comprennent les enjeux et adaptent eux-mêmes leurs pratiques.

Vers une reconnaissance et une détection améliorées

● *Faire reconnaître les cancers cutanés professionnels*

La reconnaissance des cancers cutanés comme maladies professionnelles est un enjeu majeur de santé publique. Elle permet non seulement une meilleure prise en charge des travailleurs exposés, mais elle constitue aussi un levier pour renforcer la prévention dans les secteurs à risque, comme le BTP, l'agriculture ou les espaces verts. En Europe, les approches varient fortement. L'Allemagne est en pointe : entre 4 000 et 6 000 cas de carcinomes épidermoïdes cutanés (CEC) liés à une exposition solaire professionnelle y sont reconnus chaque année, grâce à un cadre réglementaire clair en vigueur depuis 2015. Le Danemark, la Suède, la Norvège, les Pays-Bas ou encore la Tchèque ont

également mis en place des dispositifs de reconnaissance formelle, selon une étude européenne menée dans 11 pays. La France accuse un net retard. En 2022, seuls 36 cas de cancers cutanés ont été reconnus comme maladies professionnelles dans le régime général (*source : Assurance Maladie - Risques professionnels*). Un chiffre largement sous-estimé, qui ne reflète ni l'ampleur des expositions, ni les données épidémiologiques disponibles. Pour appuyer les démarches de reconnaissance, plusieurs études fournissent aujourd'hui des données utiles qui servent de base aux institutions de prévention pour adapter leurs recommandations et justifier la reconnaissance des pathologies. Faire évoluer les pratiques françaises vers une reconnaissance plus systématique constitue donc, aux dires des experts de la prévention, un enjeu majeur de justice sociale, mais aussi de santé publique.

● *Miser sur la prévention secondaire : repérer plus tôt*

Face aux risques liés à l'exposition chronique aux UV, la prévention secondaire, c'est-à-dire celle du dépistage précoce, devient un maillon essentiel. Les médecins du travail et les services de prévention et de santé au travail sont en première ligne pour repérer les lésions suspectes, notamment les carcinomes cutanés, qui peuvent passer inaperçus à un stade précoce. Avec l'émergence de l'intelligence artificielle appliqué à la médecine, cette prévention précoce se trouve facilitée. L'IA permet déjà de détecter certaines lésions cutanées avec un niveau de précision proche de celui d'un dermatologue aguerri. Les algorithmes, validés cliniquement, sont capables d'identifier les signes caractéristiques d'un cancer cutané à partir de simples photos prises par un smartphone ou un dermatoscope connecté. Combinée à la télédermatologie, l'intelligence artificielle ouvre des perspectives intéressantes pour la médecine du travail, comme un accès plus rapide à un avis spécialisé, le suivi à distance des salariés concernés ou l'aide à la prise en charge prioritaire des cas les plus urgents. L'objectif n'est pas de remplacer le diagnostic médical, mais de faciliter un repérage plus large, plus tôt et dans des contextes moins médicalisés, comme les visites en entreprise.

Agir Mag : Y a-t-il un sujet phare sur lequel les employeurs devraient être sensibilisés ?

J.T : Les salariés qui exercent une activité physique en extérieur sont plus particulièrement exposés. Pour eux, il est donc essentiel de privilégier la mécanisation des tâches quand elle est possible, des plages de travail aménagées pour éviter les pics d'exposition à la chaleur et un maximum de zones d'ombre pour se protéger des UV. Nous alertons particulièrement sur le coup de chaleur, qui est mortel dans 15 à 25% des cas. Il se manifeste par une température corporelle élevée, une peau rouge, sèche et chaude, des maux de tête, des nausées, une confusion ou une perte de conscience. C'est une urgence vitale qui nécessite une prise en charge immédiate. Les employeurs et les salariés doivent être formés à la détection des signes avant même que la victime ne se rend pas compte elle-même de ce qui se passe, c'est une atteinte très insidieuse. Il est essentiel d'être vigilant sur ce point pour éviter des décès au travail.



Interview
Yann DESGRÉE
Directeur
de production
dans l'événementiel

© Photo : Louis Desgrée

« En extérieur, la lumière devient un risque comme un autre »

Agir Mag : Vous avez récemment piloté la production des cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques. Comment abordez-vous le risque UV dans l'organisation de spectacles en extérieur ?

Yann Desgrée : La lumière, dans notre métier, est partout. C'est notre matière première. Heureusement, depuis quelques années, le métier prend conscience que cette lumière, naturelle comme artificielle, peut être un risque. En ce qui concerne les UV solaires, les équipes techniques sont les premières concernées : monteurs, régisseurs, techniciens lumière, sécurité, hôtesse... Tous ceux qui arrivent sur un site éphémère bien avant le public et qui passent plusieurs heures en plein soleil, souvent sans ombre ni abri.

Pour les JO comme pour les autres grands événements, ce risque doit être intégré à nos procédures : mise à jour du document unique, adaptation des

plannings en fonction des pics d'ensoleillement, manutention de charges lourdes et installations complexes organisées, autant que possible, en matinée. Entre 12h et 16h, nous imposons des pauses à l'ombre, avec de l'eau fraîche à disposition et des zones de repli. Nous distribuons aussi des lunettes, des casquettes, de la crème solaire SPF 50, avec un affichage des recommandations UV en régie. C'est simple, pas coûteux, et bien perçu. On y gagne en sécurité mais aussi en ambiance de travail !

Agir Mag : Vous évoquez aussi l'importance de la sensibilisation des acteurs de terrain ?

Y.D : Absolument. La sensibilisation reste un levier essentiel ! Il ne suffit pas de diffuser des consignes, il faut qu'elles soient comprises pour être acceptées, puis intégrées dans une pratique, comme un réflexe qui, à force, devient automatique. Pour cela, la formation des équipes de terrain, notamment celles qui ont un rôle d'encadrement, est déterminante. On doit passer du message général à une réalité vécue, en démontrant les bienfaits de la prévention, et son impact positif. C'est un peu comme l'écologie qui peut être vécue comme punitive si on n'en a pas expliqué les enjeux. La prévention du risque solaire relève un peu de cette logique d'implication par la pédagogie, en étant toujours factuel et pragmatique. Comme pour le bruit ou la hauteur, le risque solaire devient

un risque technique à traiter au même titre que les autres. C'est une culture à construire, mais elle progresse vite dès qu'on explique le pourquoi.

Agir Mag : Quels seraient, selon vous, les leviers pour aller plus loin dans la prévention ?

Y.D : Je dirais trois choses : anticiper, normaliser, et former. Anticiper, c'est prévoir l'exposition solaire dès la conception du projet, en anticipant les aléas climatiques. Beaucoup de spectacles d'extérieur ont lieu en été et nous favorisons par exemple désormais les scènes orientées au nord, ou les structures semi-couvertes. Comme directeur de production, je veille à ce que soient budgétées des bâches, des abris, des boissons fraîches. Normaliser, c'est travailler avec nos fournisseurs d'éclairage pour qu'ils testent et classent leurs sources en termes de risque photobiologique, selon la norme EN 62471, comme le recommande l'INRS. C'est encore marginal, mais on y vient...

Enfin, former : tous les directeurs techniques devraient être sensibilisés au risque UV, car c'est une question de responsabilité. Sur un festival, on peut avoir plus de 200 personnes sur un site pendant les montages. Si on ne se pose pas la question de la chaleur ou des coups de soleil, on est à côté de la plaque. Il faut qu'on arrête de penser que ce sont des aléas inévitables. Le soleil n'est pas qu'un décor, c'est un facteur de risque à part entière.

• Articuler santé publique et santé au travail

Face aux risques solaires en milieu professionnel, l'articulation entre santé publique et santé au travail s'impose comme une nécessité. Sur le terrain, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) conseillent les employeurs sur les mesures de prévention primaire à mettre en œuvre pour protéger la santé au travail, en « outillant » leur démarche d'évaluation des risques. Également, les SPSTI informent et accompagnent les salariés par des actions de sensibilisation et de promotion de la santé. Quant à l'Organisme Professionnel de

Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), il milite pour une approche intégrée, qui croise expertise médicale, connaissance des conditions réelles de travail et mobilisation des acteurs institutionnels, afin de gagner en efficacité. Résultat : des messages plus cohérents, une prévention mieux ciblée, et des actions plus concrètes sur les chantiers.

En associant les Agences Régionales de Santé (ARS), les Observatoires Régionaux de Santé (ORS), l'INRS, l'ANACT et les préventeurs comme les SPSTI et l'OPPBTP, les messages sont mieux relayés, les actions mieux

ciblées, les dispositifs plus cohérents. Cette articulation est d'autant plus pertinente qu'elle croise plusieurs enjeux de santé : risques UV, canicule, déshydratation, ou encore accès aux soins. Le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) rappelle, par ailleurs, l'importance d'intégrer les enjeux environnementaux dans la prévention professionnelle. L'approche santé-travail ne peut plus ignorer les effets du changement climatique sur les conditions de travail, notamment en extérieur. Articuler santé publique et santé au travail permet donc d'anticiper les risques, de mieux protéger et d'agir de manière plus durable. ■